



RAMBOUILLET

ÉCOLOGIQUE & CITOYENNE

Aux adhérentes et aux adhérents de l'ADRE.

Chère Madame, cher Monsieur,

Dans moins de 5 semaines maintenant les habitantes et les habitants de Rambouillet vont être appelé-e-s à renouveler leur conseil municipal. Pour la première fois, une liste écologiste et citoyenne se présentera à vos suffrages. Nous avons l'honneur et le plaisir d'animer ce projet.

À cette occasion, vous nous avez récemment interpellé afin de nous faire part de vos interrogations et de vos constats à propos de quatre grands thèmes qui influent au quotidien sur la qualité de notre vie à Rambouillet :

- le développement urbain
- la circulation
- la conduite des chantiers dans la ville
- la participation des citoyennes et des citoyens aux décisions publiques.

Il s'agit de sujets qui, tous, font partie des cinq axes prioritaires de notre programme pour notre ville. Nous vous remercions pour votre démarche, et nous avons tenté d'apporter à vos questions des réponses synthétiques, mais néanmoins précises et concrètes.

Nous espérons que vous vous retrouverez dans les valeurs que nous défendons pour notre ville et pour le territoire du sud-Yvelines, et nous restons à votre disposition et à votre écoute.

Bien cordialement

Marie Anne POLO de BEAULIEU & David JUTIER

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Quelle est votre vision du développement urbain de Rambouillet ? Ne craignez vous pas un étalement urbain, consommateur d'espaces verts et de terres agricoles, et faisant peser une menace sur la forêt, notre bien commun ?

L'étalement urbain, nous ne faisons malheureusement pas que le craindre : nous le constatons et nous le déplorons.

Récemment, deux projets ont détruit des parcelles naturelles et agricoles de notre ville, sur des surfaces importantes. Il s'agit, à l'Est, de la réalisation de la « 11ème tranche », que vous connaissez bien, et, au Sud, de la mise en place de la zone de Bel-Air la Forêt. Nous pensons que ces deux projets ne correspondent pas à la situation de Rambouillet : une ville à la campagne, qui a déjà atteint les limites de son expansion.

Élu-e-s en responsabilités à la mairie, **nous densifierons harmonieusement les zones déjà urbanisées**, en exploitant en particulier les friches commerciales et industrielles. Nous relancerons le projet d'éco-quartier de la gare, actuellement au point mort.

Vous manifestez à travers votre question votre attachement à nos terres agricoles. Alors que la surface agricole francilienne vient de descendre sous le seuil symbolique des 50 % de la superficie totale de notre région, nous partageons pleinement votre jugement. **Nous ferons tout pour préserver et valoriser les parcelles agricoles péri-urbaines.** Pour cela, nous proposerons de :

- Renforcer la protection juridique des terres les plus menacées d'urbanisation, en créant une Zone Agricole Protégée (ZAP).
- Requalifier les fronts urbains, pour poser des limites à l'étalement et renforcer les liens entre la ville et sa ceinture verte.
- Porter au niveau intercommunal la question de la préservation et de la valorisation des espaces et des activités agricoles et forestiers.
- Engager une réflexion avec les agriculteurs et agricultrices de la commune sur leurs conditions de travail et l'avenir de leurs exploitations.

Nous pensons également que pour préserver les terres agricoles, il est de notre devoir de les valoriser localement, et de sensibiliser la population à leur intérêt.

Pour cela, **nous proposerons de mettre en place une régie publique agricole et de restauration collective.** La conversion de quelques hectares de grandes cultures vers du maraîchage BIO permettra de fournir en fruits et légumes frais, locaux et de saison les cantines de nos enfants, les repas portés à nos aînés ou encore, à terme, l'hôpital et les restaurants d'entreprise.

Il ne s'agit pas de vœux pieux ni de doux rêves : les régies municipales de restauration sont utilisées avec bonheur par de très nombreuses collectivités, et des régies agricoles ont déjà été mises en place dans des villes aussi différentes que Toulouse (450 000 hab.) ou Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes, 11 000 hab.).

LA CIRCULATION

Comment assurer une offre de déplacement équilibrée, refusant le tout-automobile et donnant une place importante aux transports collectifs et aux circulations douces, avec un objectif de sécurité maximale pour tous les usagers ?

Promouvoir l'utilisation de la marche à pied et du vélo est bon individuellement et collectivement. De nombreuses villes l'ont fait, pourquoi pas nous ?

Pour cela, nous veillerons à ce que les trottoirs soient adaptés à toutes et tous : largeurs suffisantes et revêtements sécurisants doivent être mis en place. **Vous évoquez un plan pluriannuel de rénovation des trottoirs : c'est une urgence.** Il devra être mis en place en concertation avec les habitant-e-s, grâce à une participation citoyenne redynamisée.

Notre seconde priorité sera de sécuriser les trajets et les accès vers les écoles, les lycées et les collèges : **à chaque fois que cela est possible nous séparerons physiquement les voies piétons, les voies vélos et la route.** Pour que chacun ait sa place, et que tout le monde soit en sécurité !

Nous généraliserons les stationnements vélo, et nous les rendrons libres et gratuits. Nous les protégerons et nous les placerons à des endroits utiles : à la gare, en centre-ville, au niveau des établissements scolaires, devant les grandes surfaces, au niveau des équipements sportifs et culturels.

Nous développerons un réseau de voies cyclables qui ne soit pas comme aujourd'hui fragmenté et périphérique.

Comme le font avec bonheur de nombreuses communes, nous soutiendrons toutes les initiatives qui permettent aux enfants de se rendre à l'école à pied ou à vélo : **pédibus et caracycles doivent être structurés et encouragés.**

Nous engagerons une réflexion sur le réseau de bus afin que la desserte ne se limite pas à la gare, mais couvre l'ensemble des services, des équipements sportifs, culturels et des commerciaux. Sans doute devrons-nous réfléchir, avec Véolia, à adapter le parc de bus afin de le doter de véhicules mieux adaptés à la structure de notre ville.

Enfin, **se déplacer mieux c'est aussi pouvoir se déplacer moins, en particulier pour se rendre au travail.** Afin de relocaliser l'emploi sur notre territoire :

- **Nous mettrons en place un centre de télé-travail**, permettant à celles et ceux qui le peuvent de s'affranchir une ou deux fois dans la semaine des trajets usants, tout en conservant des conditions de travail professionnelles.
- **Nous élaborerons, à l'échelle de la communauté de commune, un plan d'action pour une économie locale durable et collaborative.** Ce plan devra comprendre un soutien à l'innovation, un volet fiscal juste et écologique pour les PME, un accompagnement des évolutions professionnelles, une intégration forte de l'économie circulaire (éco-conception, analyse du cycle de vie, recyclage).

Vous évoquez également dans votre question le pôle de spectacles et le schéma local de déplacement. Nous vous invitons à découvrir nos articles sur ces deux sujets sur notre site, www.rambouillet.ecologie2014.fr, rubrique « des infos / désintox »

LES CHANTIER

Alors que les chantiers se multiplient dans notre ville, que faire pour assurer au mieux la protection de l'environnement et la tranquillité des riverains ? Ces objectifs n'étant nullement contradictoires avec l'efficacité du travail sur le chantier ni avec la sécurité des personnes y travaillant.

Nous mettrons en place, avec les représentants des entreprises du bâtiment et avec l'aide de l'ADEME, une charte « Chantiers Verts ». La signature de ce texte par le maître d'œuvre, et par les entreprises intervenant, sera un préalable à la signature du marché lui-même.

Cette charte ne devra pas être une litanie de bonnes intentions : **elle devra fixer très concrètement les obligations visant à optimiser la qualité environnementale des chantiers, et à minimiser les nuisances subies par le personnel et par les riverains.** Elle décrira les engagements liés à l'hygiène et à la sécurité des chantiers. Elle prévoira les modalités de mise en conformité du chantier et les pénalités, en cas de non respect par le maître d'œuvre de ses obligations.

En plus du coordonateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé), **cette charte prévoira la désignation obligatoire d'un « responsable environnement ».** Il sera le référent unique sur le chantier pour ce sujet, et il aidera les entreprises intervenantes à mettre en œuvre les solutions techniques les plus adaptées. Il aura également pour mission de recueillir auprès des riverain-e-s toute observation permettant d'améliorer le déroulement des travaux et d'en minimiser l'impact.

Cette charte devra prévoir, à destination des professionnels intervenant sur le site, un volet « formation à la conduite d'un chantier à faibles nuisances et à faible impact environnemental ».

Nous veillerons enfin à ce que les appels d'offres des marchés publics accordent un poids important aux critères environnementaux, d'hygiène, de sécurité et de confort du personnel.

LA DÉMOCRATIE LOCALE

Comment comptez-vous associer les citoyens aux décisions les concernant dans leur vie de tous les jours ? Comment voyez-vous la place des associations dans ce processus ?

Une démocratie locale telle que nous la construirons doit aller bien au-delà du simple « dialogue avec les citoyens » que propose la municipalité sortante.

Nous pensons que toute démocratie, qu'elle soit locale, nationale ou européenne, ne peut s'exercer que si les citoyennes et les citoyens qui la font vivre ont un égal accès à l'information et à l'éducation.

- Nous nous engageons donc, si nous sommes élu-e-s, à ouvrir les commissions municipales à la participation citoyenne. Nous engagerons également une refonte du site de la mairie afin d'y proposer l'ensemble des informations utiles à toutes et tous pour se saisir des sujets locaux.
- Nous nous engageons également à former les conseillers de quartiers et les représentant-e-s d'associations aux aspects techniques et réglementaires des projets de notre ville.
- Nous proposerons que les conseils de quartiers soient élus démocratiquement.
- Nous ouvrirons aux citoyen-ne-s et aux associations la possibilité de déclencher des référendums d'initiative citoyenne.
- Nous créerons un poste d'adjoint-e en charge de la démocratie et de la participation citoyenne. Elle/il aura entre autre pour mission d'être l'interlocutrice/teur privilégié-e des associations et de faciliter pour elles les liens avec les autres élu-e-s et avec les services municipaux.

Ces mesures semblent avant-gardistes pour notre ville. Pourtant elles ne sont pas originales, encore moins expérimentales : elles font déjà leur preuves dans de nombreuses villes de France et d'Europe, il est temps de les mettre en place à Rambouillet !